
CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE 1957 - 1958

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

DEFENSE NATIONALE

Mardi 3 juin 1958. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a examiné la situation résultant de la mise en congé du Parlement jusqu'à la rentrée d'octobre.

Prenant acte de l'intention du Gouvernement de travailler en liaison avec les commissions parlementaires, elle a décidé de se réunir, en principe, deux fois par mois pour examiner, notamment, les problèmes de l'organisation de la Défense nationale et de l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire. Elle a chargé enfin son président de prendre contact avec M. le Président du Conseil pour lui faire part des vues de la commission sur ces deux importantes questions.

Elle a décidé enfin de tenir sa prochaine réunion le mercredi 25 juin à 17 heures.

FINANCES

Lundi 2 juin 1958. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord émis un avis favorable sur les projets de décrets nos 58-403 à 58-421 du 18 avril 1958 portant répartition des crédits d'investissements pour 1958.

Ensuite, les commissaires ont participé à un échange de vues sur le rôle et les travaux de la Commission des Finances pendant l'interruption de la session parlementaire. Sont intervenus en particulier MM. Roubert, président; Portmann, Armeugaud, Walker, Chapalain, Debû-Bridel, Fléchet et Primet.

INTERIEUR

(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Lundi 2 juin 1958. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Par un vote à main levée, la commission a adopté, sans modification, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, complétée, modifiée et reconduite par les lois n° 57-832 du 26 juillet 1957, n° 57-1203 du 15 novembre 1957 et n° 58-496 du 22 mai 1958.

M. Lachèvre a été nommé rapporteur de ce projet.

JUSTICE ET LEGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mardi 3 juin 1958. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a adopté, dans la rédaction votée par l'Assemblée Nationale, la proposition de loi (n° 479, session 1957-1958), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à l'amnistie des faits ayant entraîné la condamnation d'étrangers appartenant à des pays neutres pour faits de collaboration économique avec l'ennemi.

M. Jozeau-Marigné a été désigné comme rapporteur de cette proposition de loi, dont la discussion immédiate a été demandée.

MARINE ET PECHEES

Lundi 2 juin 1958. — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — Après avoir désigné son président comme rapporteur du projet de loi (n° 476, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au reclassement des pilotes de la station de Saïgon, la commission a décidé de demander la discussion immédiate du texte qu'elle a approuvé sans débat.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 29 mai 1958. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a adopté les conclusions favorables des rapports :

— de M. Jean Bertaud sur la proposition de résolution (n° 313, session 1957-1958), de M. Radius, relative à l'émission d'un timbre-poste commémoratif de la naissance de Charles de Foucauld;

— de M. Joseph Raybaud sur sa proposition de résolution (n° 432, session 1957-1958), tendant à inviter le Gouvernement à émettre un timbre-poste commémorant le centenaire de « Mireille ».

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, REGLEMENT ET PETITIONS

Mercredi 28 mai 1958. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — Sur rapport de M. Monichon, la commission a adopté sans modification, en troisième lecture, le projet de loi (n° 466, session 1957-1958), modifié par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, modifiant, en ce qui concerne l'élection des Conseillers de la République représentant les citoyens français résidant au Maroc, en Tunisie, au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam, les dispositions de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République.

La commission s'est ensuite saisie de la résolution (n° 465, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à décider la révision des articles 9, 12 (2^e alinéa), 13, 16, 45, 48, 52 et 92 (3^e alinéa) de la Constitution.

M. Alex Roubert a demandé que ce texte soit examiné au plus vite en commission afin que le Conseil de la République l'approuve et que l'Assemblée Nationale puisse ainsi poursuivre ses travaux de réforme constitutionnelle.

M. Gilbert-Jules s'est déclaré également partisan d'une étude aussi rapide que possible de cette résolution, mais a souligné qu'étant donné la situation politique de l'heure, il n'était pas possible de statuer sur-le-champ tant pour la commission que pour le Conseil de la République.

Il a rappelé qu'en aucun cas le Conseil de la République et la commission ne sauraient être tenus pour responsables du retard apporté au vote du projet de loi de revision constitutionnelle actuellement en instance devant la commission.

La commission a chargé M. Gilbert-Jules d'étudier et de rapporter la résolution adoptée par l'Assemblée Nationale.

Lundi 2 juin 1958. — *Présidence de M. de Montalembert, président.*

Après avoir entendu, *au cours d'une première séance tenue dans l'après-midi*, M. Pierre Pflimlin, Ministre d'Etat, la commission a examiné le projet de loi (n° 480, session 1957-1958) adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, relatif aux pleins pouvoirs.

Ce projet de loi a été adopté dans la rédaction de l'Assemblée Nationale par 17 voix contre 9.

M. Josse a été nommé rapporteur.

La commission a, d'autre part, décidé par 23 voix contre une, de proposer au Conseil de la République la modification provisoire de certains articles de son règlement de manière à maintenir les pouvoirs du Bureau et à assurer le fonctionnement des commissions jusqu'à l'ouverture de la prochaine session parlementaire.

M. Valentin a été chargé du rapport sur cette question.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans la nuit, la commission a procédé à l'examen officieux du projet de loi constitutionnelle (n° 486, session 1957-1958) portant dérogation transitoire aux dispositions de l'article 90 de la Constitution.

Elle a d'abord procédé à l'audition de M. Pflimlin, Ministre d'Etat, accompagné de M. Michel Debré, Garde des Sceaux.

M. Pflimlin a exposé l'économie du projet de loi constitutionnelle. Il a, ensuite, répondu, ainsi que M. Michel Debré, aux questions qui lui ont été posées par MM. Gilbert-Jules, Laffargue, Marilhac, Perrin, Pisani, Tron et Roubert.

Les deux Ministres s'étant retirés, la Commission a pris en considération, puis adopté, par un vote à main levée, le projet de loi.

M. Gilbert-Jules a été désigné comme rapporteur.